Publié le 3 juillet 2020 à 20h06
Modifié à 17h36
Par **C.L.**

Puis depuis l'édition PDF de la Charente Libre du samedi 4 juillet 2020 pages 4

https://www.charentelibre.fr/2020/07/03/la-prefecture-interdit-la-peche-a-l-aimant-dans-la-charente-et-la-touvre,3617472.php

Charente et Touvre

LA PREFECTURE INTERDIT LA PECHE A L'AIMANT

A Jarnac, un obus de la Seconde guerre mondiale a été repêché en mai dernier.

La Préfecture de la Charente vient d'interdire ce soir la pêche à l'aimant. Cette pratique qui consiste à jeter un aimant dans l'eau pour nettoyer le fleuve, les rivières ou les ruisseaux en remontant toutes sortes d'objets.
Mais pour les services de l'État, cet usage *"comporte néanmoins des risques importants pour les pêcheurs, mais aussi pour les riverains. En effet, il arrive régulièrement que des objets dangereux soient découverts, notamment des munitions ou explosifs toujours actifs, présents en nombre*

en Charente depuis les derniers conflits mondiaux." Exemple à Jarnac, en mai dernier, ou un homme de 25 ans a pêché un obus de mortier de la Seconde guerre mondiale.
La Préfecture précise qu'au-delà *"des risques d'explosion de ces objets, les pêcheurs s'exposent, en les manipulant, au risque de fuite de produits incendiaires ou d'agents toxiques de guerre pouvant créer une intoxication ou une contamination. Enfin, la découverte d'engins explosifs impose de manière systématique l'intervention des démineurs de La Rochelle, grevant les équipes d'astreinte opérationnelle de leur capacité d'action en cas d'urgence."*

Dans ce contexte, la préfète de la Charente a pris un arrêté d'interdiction de la pêche à l'aimant sur le fleuve Charente et la rivière de la Touvre. Cette interdiction s'applique à partir de ce vendredi. Les infractions à cette interdiction sont passibles d'une amende de 38€.

COMMENTAIRES :

luluberlut 4 juillet 2020 10:28
il existe des site de rencontres désormais pour pêcho l'amante de ta vie ou de ta double vie !!! alors la pêche à l'aimant franchement c'est dépassé et puis tu pêche plus que des vieux débris hi hi !!

love and peace 4 juillet 2020 08:58
@LaBréche entierement daccord

love and peace 4 juillet 2020 08:57

@incognito70 le patrimoine qui appartient à tous,... ....aucune recherche sur les descendant n'est faite, c'est un peu le double impot pour les chercheur respectueux eux des lieux qu'ils côtoie!

love and peace 4 juillet 2020 08:53

@incognito70 peu tu me dire combien de ceux qui sont autorisés à faire des fouilles le gont dans les rivières... patrimoine perdu

VigilAnge! 4 juillet 2020 08:37

@Le Charentais du 16 Je pense aussi que le fond du problème est le sous-effectif des fonctionnaires démineurs. Comme pour beaucoup d'autres secteurs, l'État taille dans les effectifs et les Préfets doivent composer avec...

Edmond FURAX 4 juillet 2020 07:18

@Réactionman Salut Réac..et pour la pêche aux moules, c'est interdit aussi ??

incognito70 4 juillet 2020 00:50

@Le Charentais du 16 Oui, parce qu'il est DEJA interdit de rechercher des objets intéressant l'histoire sans en avoir demandé préalablement l'autorisation.
Ce dont tous ces pêcheurs se contrefichent puisque ne sont jamais verbalisés.

Le Charentais du 16 4 juillet 2020 00:33

Que de blablabla hors sujet ! L'interdiction n'est lié qu'à la sécurité et pour éviter de trop solliciter les démineurs en effectifs réduits.

incognito70 4 juillet 2020 00:09

@זאב בודד durée de vie ?
Détrompez-vous, on peut retrouver de très vieux objets en fer dans les rivières ou les lacs si ceux-ci ne sont jamais en contact avec l'air. La corrosion du fer s'active avec eau + dioxygène (= air).
Sortez un de ces très vieux objets de l'eau dans lequel il est plongé depuis l'âge du fer, et il se corrodera très vite et de façon irrémédiable.
Donc, oui, il vaut mieux les laisser au fond de l'eau car ces objets nécessitent des traitements particuliers pour être stabilisés une fois sortis de leur milieu anaérobie (sans dioxygène)..

3 זאב בודד juillet 2020 23:27

@Alain Boivin le 1er RIMA est pas là pour ça, même avec des hommes qui ont cette spécialité.

3 זאב בודד juillet 2020 23:24

@Ano60190 Il faut reconnaître que ça leur fait une sortie en plus pour beaucoup c'est du bénévolat, en complement avec le job ou l'ancien job qu'ils faisaient dans cette histoire il y a a boire et a manger, pour ce qui est de la préfète et des autres fonctionnaire c'est aussi couvrir leurs arrières en cas d'accident c'est surtout ça, et en passent pour ce qui est des démineurs je rappel qu'ils cherches des volontaires anciens de la profession militaire ou autres ça reclame une certaine experience de base, c'est aussi une activité passionnante et utile a la société.

3 זאב בודד juillet 2020 23:15

@incognito70 Franchement a quelques exception près quelle va être la duré de vie d'un morceau de fer dans cette eau qui en plus pour ces riviere est oxygénée, si on prend le cas d'une piece aller a valeur archéologique il vaut mieux la laisser pourrir ou la sortir ?

Ano60190 3 juillet 2020 23:12
si la pêche à l aimant est interdite est il aussi interdit de mettre une pêche à l amant ?

incognito70 3 juillet 2020 23:09
@Réactionman Le Patrimoine appartient à tous, pas à quelques pilleurs qui se dispensent de respecter la loi en NE demandant PAS les autorisations nécessaires et en NE déclarant PAS leurs découvertes auprès des historiens, archéologues.

Quant à la "dépollution" avancée, ce n'est qu'un argument "vendeur", parce qu'il est plus politiquement correct de dire qu'on dépollue plutôt que de dire on pille le patrimoine commun..

LaBréche 3 juillet 2020 23:08
@Alain Boivin 6.52microgramme de pesticides par litre d'eau. merci

Le Charentais du 16 3 juillet 2020 23:08
Ça ça devrait arriver lol, je suis même étonné que l'interdiction n'est pas eu lieu plus tôt.

incognito70 3 juillet 2020 23:05
@Réactionman Même réponse que précédemment.

Le Patrimoine appartient à tous, pas à quelques pilleurs qui se dispensent de respecter la loi en demandant les autorisations nécessaires et en déclarant leurs découvertes..

LaBréche 3 juillet 2020 23:04

@Alain Boivin le Fleuve Charente reste et restera hélas le Fleuve le plus polluée de France Hélas... avec 6,52micro grammes par litre d'eau, matières fécales, plastiques, huile industrielle ect... objet de la seconde guerre mondiale un détail, mais voulons nous la face après tout les générations avenir trouveront la solution des plongeurs spécialisé viendront un de ces quatres....en attendant ont bas le record de pollution du fleuve on de

incognito70 3 juillet 2020 23:02

@Réactionman Le Patrimoine appartient à la collectivité, pas à quelques pilleurs.

Et, oui, il y a une réglementation sur la détection et la protection du patrimoine dont font totalement fi les pêcheurs à l'aimant.

LaBréche 3 juillet 2020 22:47

le fleuve Charente oui et le plus polluée de France avec 6,52microgammes de pesticides par litre d'eau et des engins de la seconde guerre Hahaha... Bravo et tout les matières fécales,les plastiques ect... la liste est longue et bien réelle mais bon voilons nous la face tous ensembles les générations avenir nous remercierons et puis ont sera plus là ils trouveront la solution.... comme pour l'uranium des solutions mais dans l'avenir alors et un grand merci aux pêcheurs à l'aiment qui dépollué dans un passé pas si lointain.

Alain Boivin 3 juillet 2020 22:24

@Ano60190 3 juillet 2020 21:32

Une intervention par mois? Propos diffamatoire et scandaleux!

Alain Boivin 3 juillet 2020 22:21

@LaBréche 3 juillet 2020 21:57

Fleuve le plus pollué de France? FAUX.

Une carte a été publiée qui faisait apparaitre un tronçon très pollué, mais ce n'était pas la Charente, mais un fossé pollué par un débordement.

Par contre "la découverte d'engins explosifs impose de manière systématique l'intervention des démineurs de La Rochelle" démontre encore une fois que l'organisation de l'Etat en France est totalement hors sol car nous avons en Charente le 1er RIMA qui a des démineurs très compétents.

Et laisser les métaux ferreux dans les cours d'eau pour les générations futures, c'est effectivement honteux!

Réactionman 3 juillet 2020 22:06

@incognito70. La détection devrait être reconnue d'utilité publique. C'est une passion comme une autre qui a le mérite, lorsqu'elle est pratiquée intelligemment de dépolluer les champs ou les rivières. Qu'est ce qui vous gêne ?

Réactionman 3 juillet 2020 22:01

@incognito70 croire au veau d'or est un fantasme. Et même s'il y en avait un, vous êtes donc de ceux qui préfèrent le laissé enfoui pour l'éternité. Ne trouvez vous pas ça idiot. Je réécris, il y a une réglementation sur la détection. Lisez la.

LaBréche 3 juillet 2020 21:57

Interdiction à l'aiment je rigole Vert et la Pollution du fleuve Charente le Fleuve le plus polluée de France à quand les Amendes aux pollueurS Bizarrement là ont ferme les yeux au détriment des Générations Futures quelle Honte Madame

LaBréche 3 juillet 2020 21:45

Super une interdiction supplémentaire encore... Pour quand l'interdiction de polluer le magnifique Fleuve Charente, Fleuve le plus polluée de France et les Amendes aux pollueurS on ferme les yeux Bizarre des fois je me demande où est la raison

Ano60190 3 juillet 2020 21:32

les démineurs basés à la rochelle débordés !!! une intervention par mois ? ah bon d accord...

incognito70 3 juillet 2020 21:30

Le "nettoyage" du fleuve n'est qu'un prétexte !

adèle 3 juillet 2020 21:28

@Réactionman Je vous donne raison, jusque la j'ai surtout lu que ce sont des associations (pécheurs souvent) qui vont nettoyer le fleuve et ses berges.

incognito70 3 juillet 2020 21:13

@זאב בודד Et même sans remonter à l'âge du fer, les "militaria" (objets liés aux dernières guerres mondiales) sont très prisées

incognito70 3 juillet 2020 21:08

@זאב בודד ??? parce que, d'après vous, les métaux ferreux n'intéressent pas l'archéologie ???

tf16600 3 juillet 2020 20:59

enfin une sage décision, la Charente est pleine de Grenade d'obus.... on peut dépolluer autrement avec des plongées encadré

3 זאב בודד juillet 2020 20:58

@incognito70 Le problème on parle de métaux ferreux donc pour les trésors on peut repasser, et même ce qui est de l'archéologie.

incognito70 3 juillet 2020 20:46

La plupart de ces "pêches" n'ont d'autre but que de récupérer des 'trésors'.

Si ces pêcheurs se sentent en mal de "dépollution", il y a des tas de cochonneries déposées à l'air libre un peu partout.

incognito70 3 juillet 2020 20:43

Très bien !

Tant pour la sécurité de ces "pêcheurs" que pour les objets intéressant l'archéologie ou le patrimoine ainsi récupérés.

casse burette 3 juillet 2020 19:57

@La Tulipe Noire avec un petit panier .....

Visionnaire 3 juillet 2020 19:49

Je comprends la décision mais du grand n'importe quoi une fois de plus...!!! Donc ils savent qu'il y'a beaucoup de choses au fond de l'eau mais ils préfèrent ne rien faire...!!! Il y a des choses qui m'échappent, donc en terme de pollution y a matière à faire, pas grave les générations futures feront le boulot que certains n'auront pas fait...? La honte, oui qu'elle honte, vous avez peut-être vous tous des enfants des petits enfants certainement et vous voulez qu'ils fassent cette tâche...? Sensibiliser les enfants l'école, très bien, mais ensuite ils sont face à la réalité des déchets dans la nature...!!! Merci a @mathdrive sur Instagram qui dénonce s'active à faire son maximum justement pour rendre des lieux propres aux petits.

Réactionman 3 juillet 2020 19:19

@La Tulipe Noire 3 juillet 2020 18:44. Mais ce n'est pas impossible. Il y a des moules d'eau douce dans les rivières, les anodontes.

fario 3 juillet 2020 19:11

Une bonne chose , ces pêcheurs amateurs n'ont aucune idée des dangers potentiels .

La Tulipe Noire 3 juillet 2020 18:44

@Réactionman On ira à la pêche aux moules

Réactionman 3 juillet 2020 18:22

A 18:21 je m'adressais à @Jérôme01 3 juillet 2020 18:19

Réactionman 3 juillet 2020 18:21

C'est après avoir posté mon commentaire que j'ai vu le vôtre. +1 donc, tout à fait d'accord avec vous.

Réactionman 3 juillet 2020 18:20

Bien que je comprenne la décision de la Préfecture en rapport avec les risques pour les pêcheurs (à l'aimant et pas que) Plutôt que d'interdire bêtement, la Préfecture pourrait peut être demander à des sociétés spécialisées de dépolluer les fleuves. Mais non, on laisse la merde là où elle est et on ferme les yeux. Devise: " Tout ce qui ne se voit pas n'existe pas ". Tout comme les ordures balancées dans les bois durant de nombreuses années. Bien sûr, tout

ça coûte, mais si vous avez vu les images du nettoyage du canal Saint Martin à Paris vous avez pu constater qu'il ne manquait pas de " monstres engloutis ".

Jérôme01 3 juillet 2020 18:19

Je comprends la décision , du risque que cela peut éventuellement occasionner mais dans ce cas là qui va s'en occuper? qui va enfin prendre la décision de nettoyer nos Rivières ? Et d'éviter que nos enfants ne marche sur des métaux notamment aux baignade Marsac/Vindelle par exemple?.....

lolo 3 juillet 2020 18:05

A vrai dire c'est pas plus mal car étant pêcheur tout le métal que je trouve sur les bords de la Charente c'est inacceptable !!! Sortir le métal de la Charente c'est bien mais se qui serait mieux c'est de le transporter à la déchetterie au lieu de le laisser sur le bord !! Merci
Cordialement

Old Bikes2 3 juillet 2020 18:00

la pêche à l'aimant c'est pour les boites à sardines ? lol

3 זאב בודד juillet 2020 17:58

@luluberlut Donc a mon avis c'est loin d'être pour le bien de tous mais surtout pour ne pas faire de vague pendent leur temps d'activité.

זאב בודד 3 juillet 2020 17:56

C'est vrai il vaut mieux fermer les yeux et laisser tout ça pour les generations futur, a petite precision pour beaucoup de ces engins plus ils sont vieux plus ça devient dangereux a un point ou par exemple un obus incendiaire en cas de fuite le phosphore s'enflamme automatiquement a l'air alors que ces gens les sortent c'est pourtant pas plus mal, mais bon les décideurs s'en foutent.

luluberlut 3 juillet 2020 17:48

une sage décision c'est sur !!! entièrement d'accord avec pour le bien de tous !!

luluberlut 3 juillet 2020 17:48

une sage décision c'est sur !!! entièrement d'accord avec pour le bien de tous !!